

**Reprise du lundi 22 juin 2020**  
NDS2020-54 Adaptations du Protocole sanitaire

Comme annoncé par le président de La République, la reprise scolaire des élèves de l'école primaire et des collégiens sera obligatoire à partir du 22 juin 2020. Le protocole sanitaire qui régit actuellement les établissements scolaires, est assoupli afin permettre le retour des élèves au collège lundi 22 juin 2020. Vous trouverez ci-dessous les adaptations au protocole sanitaire en vigueur pour la période du 22 juin au 04 juillet 2020.

Par ailleurs, seuls les personnels vulnérables et considérés comme présentant un risque de développer une forme grave d'infection de Covid-19 peuvent être autorisés à travailler à distance.

Tampon, le 19 juin 2020

Le chef d'établissement



**LES ADAPTATIONS du PROTOCOLE SANITAIRE Version du jeudi 19 juin**

**1 Transports : port du masque obligatoire**

La CA sud assure les transports scolaires le matin et à 15h30 exclusivement avec port du masque obligatoire

**2 Mesures sanitaires**

**2.1 Rôle des parents**

**Les parents doivent obligatoirement vérifier l'état de santé de leur enfant avant de les envoyer au collège.** Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Ils fournissent à leur enfant des mouchoirs en papier jetables et éventuellement, sans que cela soit obligatoire, un petit flacon de gel hydro alcoolique.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs, auxquels il est demandé de porter un masque grand public, peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage ou désinfection des mains.

**2.2 Gestion d'un cas Covid**

**En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :**

Les symptômes évocateurs sont : **Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.**

**Conduite à tenir :**

**A Isolement immédiat** de l'élève avec un masque **à l'infirmierie Chambre n°3** (salle dédiée) permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière.

**B Appel sans délai des parents/responsables** légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

**C Procédure à suivre par les parents** à savoir : **éviter les contacts et consulter le médecin traitant** qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.

**D Nettoyage approfondi** de la pièce où a été isolée la personne **après un temps de latence de quelques heures.**

**En l'absence de l'infirmière, cette même prise en charge (salle dédiée, appel de la famille) sera effectuée par un CPE. Il faut absolument limiter le nombre de personne gravitant autour d'un cas suspect.**

## **2.1 Port du masque et gestes barrière**

### **Pour les personnels**

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire (en école primaire, en collège et en lycée) pour les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves. Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

### **Pour les élèves**

Pour les collégiens, le port du masque « grand public » est **obligatoire lors de leurs déplacements, aux récréations et pause méridienne**. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Chaque élève devra avoir son masque pour entrer dans l'établissement et le portera dans l'enceinte de l'établissement. Les parents vérifieront avant le départ de chez eux, que son enfant a son masque.

**Par application du principe de précaution, à tous les instants de présence au collège, le port du masque par TOUS est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté. Dans la salle de classe, le professeur ou le personnel prenant en charge le groupe d'élèves décidera de la pertinence du port du masque en fonction du respect des règles de distanciation.**

## **2.2 Désinfection des mains au gel hydro alcoolique**

- À l'arrivée dans l'établissement ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après les récréations à l'entrée et sortie en classe par les professeurs ;
- Après être allés aux toilettes ;
- Dès l'arrivée au domicile.

**2.3 Les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains.** Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière sera apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

## **2.4 Eviter les déplacements et mélanges des élèves**

Les trajets sont fléchés pour éviter les croisements des élèves dans les coursives.

**Des espaces distincts par niveaux sont organisés pendant les récréations ou la pause méridienne si le nombre de surveillant ou les conditions météo le permettent**

## **2.5 Distanciation en salles de classe et port du masque en salle et extérieur**

Les élèves sont dans une salle fixe aménagée pour que chacun se trouve à distance d'un mètre d'autrui. Si la configuration des classes ou le comportement des élèves ne permet pas la distanciation d'un mètre les élèves doivent porter le masque en classe.

En cas de dépassement de la capacité d'accueil de la salle de classe des élèves seront dirigés vers les salles de permanence ou permanences en plein air.

Des cours en plein air peuvent être également organisés

Les bancs peuvent être utilisés pendant les récréations et la pause méridienne.

## **2.6 Aération des salles**

Les salles sont aérées régulièrement. En cette saison une ouverture partielle de fenêtres et de la porte, adaptée aux températures est indispensable.

## **2.7 Réfectoire**

Selon le nombre d'élève, la distanciation peut ne pas être matériellement possible. Dans ce cas, les élèves d'une même classe déjeunent ensemble pour limiter les risques de propagation du virus.

## **2.8 Désinfection des locaux**

Les personnels ATTE sont directement placés sous l'autorité fonctionnelle de la gestionnaire qui veille au respect et alerte le chef d'établissement sur l'application des directives du département et du protocole sanitaire. La Gestion est chargée de la distribution des masques et matériels sanitaires aux personnels ATTE et personnels d'Etat à l'entrée du collège et des commandes de produits sanitaires et des repas

Les ATTE sont chargés de l'ouverture des portes des salles de classe le matin et de la fermeture le soir, de la désinfection régulière des espaces occupés : salles, poignées, interrupteurs, plans de travail, coursives, rambardes, sols, réfectoire.

Les rambardes des coursives doivent être désinfectées après chaque mouvement collectif des élèves.

Les sanitaires du rez de chaussée sont désinfectés deux fois par jour

Les fiches de désinfection sont affichées et renseignées par chaque personnel

Les ATTE ne sont pas chargés de la désinfection entre chaque professeur dans les salles de classe

### **3 Emplois du temps du 22 juin au 3 juillet 2020**

Les emplois du temps et les salles sont modifiés pour respecter le protocole sanitaire. La troisième heure de l'après-midi est neutralisée. La sortie de tous les élèves est effectuée à 15h31. Les emplois du temps sont disponibles sur le site du collège et par pronote. Les parents acceptant de recevoir des sms ont été prévenus par ce biais.

<b>Classes</b>	<b>Salle</b>	<b>Escalier</b>
6A	201	Escalier 1 : CDI
6B	202	Escalier 1 : CDI
6C	203	Escalier 1 : CDI
6D	204	Escalier 2 : ESCALIER SALLE INFO
6E	205	Escalier 2 : ESCALIER SALLE INFO
6F	102	Escalier 1 : CDI
5A	105	Escalier 3 : ESCALIER CENTRAL
5B	106	Escalier 3 : ESCALIER CENTRAL
5C	109	Escalier 3 : ESCALIER CENTRAL
5D	209	Escalier 3 : ESCALIER CENTRAL
5E	208	Escalier 3 : ESCALIER CENTRAL
5F	207	Escalier 2 : ESCALIER SALLE INFO
4A	212	Escalier 3 : ESCALIER CENTRAL
4B	213	Escalier 3 : ESCALIER CENTRAL
4C	216	Escalier 4 : ESCALIER HAUT GRADIN
4D	217	Escalier 4 : ESCALIER HAUT GRADIN
4E	218	Escalier 4 : ESCALIER HAUT GRADIN
4F	219	Escalier 4 : ESCALIER HAUT GRADIN
4G	220	Escalier 4 : ESCALIER HAUT GRADIN
3A	221	Escalier 5 : ESCALIER SALLE 225
3B	222	Escalier 5 : ESCALIER SALLE 225
3C	223	Escalier 5 : ESCALIER SALLE 225
3D	224	Escalier 5 : ESCALIER SALLE 225
3E	225	Escalier 5 : ESCALIER SALLE 225
3F	122	Escalier 5 : ESCALIER SALLE 225
3PM	121	Escalier 5 : ESCALIER SALLE 225